

DOCUMENT N° 76

Résolution sur le bilan des programmes d'ajustement structurel dans les pays en développement

L'Assemblée parlementaire de la Francophonie réunie à Yaoundé du 6 au 8 juillet 2000,
sur proposition de la Commission de la coopération et du développement,

CONSIDÉRANT que la fin du XX^e siècle est marquée par un développement très inégal des différentes régions du monde et que la mondialisation constitue le fait marquant de cette fin de siècle,

ATTENDU que les processus de mondialisation et de libéralisation ont exercé des effets déterminants sur les peuples des pays du Sud, dans les domaines politique, économique, social, culturel et environnemental,

CONSIDÉRANT en outre qu'aucun système de mondialisation ne peut être acceptable s'il cherche à imposer des pratiques uniformes méconnaissant les valeurs sociales et culturelles qui façonnent les sociétés des pays du Sud,

RECONNAISSANT que les effets pervers des Programmes d'ajustement structurel conduisent plus à la pauvreté qu'au développement souhaité,

TENANT compte de l'effet des coûts sociaux des Programmes d'ajustement structurel particulièrement au niveau des couches les plus vulnérables des populations,

CONSIDÉRANT également que le poids de la dette extérieure constitue un obstacle majeur pour le développement de la plupart des pays du Sud, et qu'il limite fortement leurs efforts d'investissements dans les secteurs sociaux, avec des conséquences dramatiques pour les populations concernées,

RAPPELANT que le risque de processus de marginalisation des pays du Sud par rapport au reste du monde s'est encore accentué,

CONSTATANT que l'aide publique au développement consentie par les pays du Nord a connu une baisse continue durant ces dix dernières années,

APPROUVE les nouvelles orientations prônées par le FMI et la Banque Mondiale concernant leurs interventions vis-à-vis des pays en développement notamment l'introduction de documents de stratégie de réduction de la pauvreté (DRSP),

INVITE ces Institutions à les mettre en oeuvre dès à présent en faisant porter leur effort en priorité sur l'assouplissement des conditionnalités, la réduction de la dette multilatérale et la lutte contre la pauvreté définis lors du Sommet sur l'Agenda économique et social pour l'Afrique, tenu à Libreville au mois de janvier 2000,

SOUHAITE une réforme profonde des grandes Institutions dites de " Bretton Woods " qui régissent les relations financières et économiques internationales,

RECOMMANDE aux Gouvernements des pays francophones du Nord de faire de la lutte contre la pauvreté leur priorité, notamment en sensibilisant les États du Nord sur les difficultés de développement rencontrées par les pays du Sud et demande aux pays du Nord de mettre en oeuvre les engagements qu'ils ont pris concernant l'annulation de la dette des pays les moins avancés,

DEMANDE aux États ayant le français en partage et aux parlementaires francophones de s'assurer que la tendance à la baisse de l'aide publique au développement soit enfin enrayerée, de façon à ce que l'objectif de 0,7 % du PIB des pays riches fixé par les Nations Unies puisse être atteint dans des délais convenables.